"CITOYENNETÉ ET HANDICAP SUR LA RÉGION NAZAIRIENNE"

COMMENT FACILITER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES ET À LA VIE ASSOCIATIVE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

MAI 2019

CONTEXTE

LOI DU 11 FÉVRIER 2005 POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

La loi de février 2005 est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975. Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Elle articule l'objectif d'accès au droit commun avec le droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

La loi apporte de nombreuses avancées sur les domaines suivants :

- Accueil des personnes handicapées
- Le droit à compensation
- Les ressources
- La scolarité
- L'emploi
- L'accessibilité
- Citoyenneté et participation à la vie sociale

DÉMARCHE

Pour participer pleinement à la vie sociale la personne en situation de handicap doit bénéficier d'un réel accès au sport, aux loisirs et à la culture.

Les textes de lois ne sont pas toujours aussi facilement suivis d'effets, ainsi l'objectif de la démarche de Saint-Nazaire Associations est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie associative, en tant qu'adhérents et bénévoles.

CETTE DÉMARCHE S'EST DÉROULÉE EN TROIS TEMPS :

1/ Une première réunion d'échange avec un groupe de structures du champ du handicap

2/ Des rencontres avec les familles et personnes en situation de handicap

3/ Proposer des préconisations et un plan d'actions pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en tant qu'adhérents ou bénévoles aux activités sportives, culturelles, caritatives.

1ÈRE ACTION : le 8/11/18

Saint-Nazaire Associations lance une première réunion d'échange avec un groupe de structures du champ du handicap :

- Fédération des malades et handicapés,
- Association Pas à Pas,
- Association Marie Moreau,
- Saprena, APAJH,
- Résidence Accueil Ker Océane ,
- SAVS (Service d'Accompagnement à la vie Sociale) Equinoxe,
- Foyer de vie des Abris de Jade,
- La Chrysalide,
- APEI Ouest 44,
- APF 44.

OBJECTIF : Réaliser un état des lieux des besoins et pratiques afin de définir des pistes d'actions pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans des activités sportives et culturelles.

Cette action a été menée par le biais d'un questionnaire soumis oralement (annexe 1)

LES CONSTATS
1- Les outils d'information existants (version papier ou numérique) et utilisés par les personnes en situation de handicap et par les structures associées sont peu connus. Ils ne permettent pas d'identifier les activités sportives , culturelles, caritatives et autres en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap.
2- La diversité des handicaps et des niveaux d'autonomie des personnes nécessite une réponse adaptée à chaque situation.
3- Il y a un déficit de communication sur les activités qui accueillent : exemple : RNMH (réseau national musique et handicap) ; association proposant de la voile adaptée et handivoile…
4- Il est noté que l'accès aux activités est d'autant plus difficile quand l'enfant grandit. Le regard de la société étant encore plus stigmatisant à partir de l'adolescence. Il y a un réel besoin de sensibiliser, créer du lien et changer le regard de la société sur le handicap.
5- On retrouve des difficultés pour mettre directement en relation les personnes en situation de handicap et les associations.
6- Certaines associations sont créées uniquement pour accueillir une population en situation de handicap, quand la majorité des clubs ne sont pas, eux, en capacité de le faire. Il y a un vrai problème de « conception », l'idéal serait de faciliter la création d'unités adaptées dans les clubs existants.
7- La recherche d'activités se fait en fonction des envies des personnes, les activités sont donc changeantes, les partenariats ne sont pas toujours durables.
8- Problème de coût pour les personnes, souvent le reste à vivre est insuffisant pour permettre de financer des activités (même en cas de prise en charge partielle).
9- Les personnes ne sont pas toutes mobiles. Problématique de transports.

LES AXES DE REFLEXION
1- Améliorer la visibilité des associations engagées dans une démarche d'inclusion
2- Faciliter la mise en relation entre ces associations et le public

Suite à ce premier échange, nous avons souhaité en priorité rencontrer des personnes en situation de handicap ainsi que leurs familles et aidants mais également des éducateurs animateurs.

Ces rencontres très riches humainement, ont apporté des témoignages concrets et la démarche a été bien accueillie.

2E ACTION : 1er trimestre 2019

Rencontres avec les structures, les familles et les personnes en situation de handicap sur le 1er trimestre 2019.

STRUCTURES DÉMARCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES RENCONTRÉES EN SITUATION DE HANDICAP	NOMBRE D'AIDANTS RENCONTRÉS	NOMBRE DE PROFESSIONNELS RENCONTRÉS
Marie Moreau	1	4	3
SAVS Equinoxe	8	-	4
Foyer de Vie Les roseaux	2	-	1
IME Clémence Royer	7	2	1
APEI	7	-	1
FMH	9	2	2
APF	4	-	1
TOTAL	**38**	**8**	**13**

LES OBJECTIFS
1- Définir les activités sportives, culturelles et des loisirs pratiqués
2- Identifier les freins à la pratique

2E ACTION OBJECTIF 1 : DÉFINIR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET LES LOISIRS PRATIQUÉS

A/ LES ACTIVITÉS CITÉES ET PRATIQUÉES

Les structures spécialisées dans l'accueil de personnes en situation de handicap proposent des activités en interne. Nous nous intéressons à celles qui sont pratiquées dans un cadre extérieur, proposées par d'autres associations, si possible dans une dynamique d'inclusion. Voici une liste de ces activités :

Activités sportives

- SNOS aviron, kayak, entretien physique…
- La Cordée (sport adapté : aquagym, basket…)
- Club de Tir Saint-Nazaire
- Course à pieds
- Marche à pieds avec Sport pour tous
- Dance CapKdanse
- Zumba avec Nemaya (éducatrice sportif formée pour prise en charge handicap)
- Judo Club Nazairien
- Rando Côte d'amour
- Piscine à Donges
- Aéro Club de Saint-Nazaire= avion équipé pour accueillir les PSH et proposé une activité mais souvent méconnu.
- Mise à disposition de vélos pousseurs et Goélettes par l'IEM d'Estran

Activités culturelles :

- Activités des maisons de quartiers (notamment Avalix)
- Chorales
- Médiathèque
- Théâtre Athénor
- Théâtre Isidor
- Atelier écriture (intervenant, cours particulier)
- Groupe d'entraide mutuelle
- ASAM : asso sport adapté mandinois
- Office socioculturel de Montoir
- Cinéma
- Eveil musical conservatoire

à noter

- Les maisons de quartier sont souvent des lieux de fréquentation pour des activités en inclusion.
- Le CCAS propose de nombreuses activités qui nécessiteraient d'être communiquées d'avantage.
- Distinction entre sport adapté (handicap mental et psychique) et handisport (handicap moteur et sensoriel).
- Les personnes pratiquent davantage les sports individuels.

B/ COMMENT LES DÉMARCHES SONT-ELLES RÉALISÉES ?

- Lorsque les personnes ne sont pas en capacité de trouver des activités qui leur conviennent, les familles, les aidants, les professionnels, font le relai dans la recherche et jouent un rôle important.
- Les personnes en situation de handicap interrogées recherchent souvent les activités à proximité de leur logement. Elles font peu de démarche avec les outils numériques, la fracture numérique reste à compenser.
- Estuaire a été cité comme un outil intéressant qui permet de connaitre les activités proposées sur la CARENE

2E ACTION OBJECTIF 2 : IDENTIFIER LES FREINS À LA PRATIQUE

A/ FREINS LIÉS AU HANDICAP

- Les familles ont parfois mentionné la difficulté à convaincre les clubs d'accueillir l'enfant.
- Le regard des autres, l'inclusion est plus facile à plusieurs que seul.
- L'accessibilité des bâtiments (ex : toutes les piscines ne sont pas accessibles).
- La mobilité.
- Les horaires de travail en ESAT ne sont pas toujours compatibles avec la pratique de certaines activités.

B/ FREINS LIÉS À L'ACCÈS À L'INFORMATION

- Le forum des associations est peu fréquenté, souvent jugé inadapté aux personnes en situation de handicap
- L'accueil de la Maison des Associations à Agora :
  L'accueil n'est pas adapté car les personnes en situation de handicap auraient besoin d'un accompagnement spécifique. Il y a beaucoup d'informations affichées ou diffusées mais très peu en FALC.

C/ FREINS LIÉS À LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ

- Le manque ou méconnaissance d'associations ou de structures proposant des activités adaptées ou en inclusion
- Le manque de matériel adapté dans les clubs.
- Le manque d'accompagnement dans l'activité (surtout au départ) : l'accueil ne permet pas -toujours d'intégrer correctement l'activité (pas de présentation des règles de vie dans l'association, règlement intérieur…)
- L'absence de formation des bénévoles pour l'accueil des personnes en situation de handicap
- La période d'essai est souvent jugée trop courte (1 séance)
- Les horaires des aidants ou des animateurs-éducateurs pas assez souples pour gérer les trajets et l'accompagnement à l'activité
- La pratique Sport loisirs est trop peu développée par rapport au sport compétition

D/ FREINS LIÉS À LA CONTRAINTE BUDGÉTAIRE

- Les contraintes liées au budget, le tarif de la licence et des sorties sont mentionnées.
- Des tarifs spécifiques, à la carte ou la possibilité d'échelonner le règlement de la licence sont suggérés, la carte d'invalidité est souvent requise pour bénéficier des tarifs mais les personnes en situation de handicap n'en possèdent pas toujours.

3E ACTION

Proposer des préconisations et un plan d'actions pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en tant qu'adhérents ou bénévoles aux activités sportives, culturelles, caritatives.

Suite aux différents échanges et entretiens les structures, Saint-Nazaire Associations a la volonté de poursuivre son projet et propose un plan d'actions sur 2 ans.

TABLEAU D'EVALUATION DU PROJET 2019 - 2020

Objectifs du projet	Actions prévues	Résultats attendus*	Indicateurs** Repères quantitatifs et qualitatifs	Outils *** Moyens de collecte des informations
1- Créer un éco-système entre les différents acteurs associatifs et structures en lien avec le handicap.	- Diagnostic au 1er trimestre 2019 avec des associations et des structures en lien avec le handicap - Rencontrer et mobiliser les associations sportives. - En partenariat avec l'OMS, organisation d'un premier événément Handicap et Sports le 30/04/19. - Rencontrer et mobiliser les associations culturelles - Rencontrer et mobiliser les associations des autres secteurs. - Etudier pour les familles la mise en relation avec le réseau eNorme. - Prendre connaissance des actions ou événements existants dans le domaine de l'inclusion et veiller à leur diffusion	- Faciliter la mise en réseau - Développer une dynamique interassociative - Etre catalyseur d'initiatives associatives et favoriser l'intelligence collective - Etre une ressource possible - Encourager les associations à offrir des possibilités d'inclusion	- Nombre d'associations et de structures rencontrées - Structuration de l'éco-système - Nombre d'activités en inclusion développées - Nombre et type de sollicitations, requêtes enregistrées - La constitution du réseau	- Liste de présence, questionnaires, interviews, évaluation du réseau avant/après
2- Améliorer l'accès à l'information sur les activités et les aides existantes Susciter l'intérêt des activités associatives auprès des PSH, voir l'engagement dans la vie associative	- Initier des temps associatifs adaptés et destinés aux PSH et aux structures en lien avec le handicap - Identifier les outils existants répertoriant les activités sportives ou culturelles en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap (handiguide, annuaires villes, annuaire St Nazaire associations, annuaire OMS, annuaire Musica...) - Inciter et former sur les pratiques FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sur les outils numériques et papier - Proposer un guichet unique «référent handicap» au sein de la vie associative (à porter par la ville)	- Développer l'accès aux activités sportives et culturelles et faciliter la citoyenneté des PSH.	- Nombre d'événements - Référencement des outils - Nombre de formations FALC dispensées	- Listes des événements et des participants - Liste des formations dispensées et de présence - Typologie et liste des requêtes centralisée par le référent
3- Faciliter la pratique des activités	- Répertorier le matériel existant et disponible auprès des institutionnels, des associations. - Identifier des besoins et accompagner, orienter pour les demandes de financement de matériel spécifique	- Proposer des activités sportives, culturelles adaptées et rompre les freins liés à la pratique de l'activité	- Création d'un répertoire du matériel (quantités, lieu, disponibilité...) - Nombre de demandes de financement suivies - Nouveau matériel mise à disposition	- Répertoire - Dosssier de demandes de financement

CONCLUSION

Les résultats de cette étude confirme tout le travail restant à réaliser pour répondre à cet important sujet de société.

Saint-Nazaire Associations, dans le cadre de sa mission (promouvoir, soutenir, favoriser et coordonner des initiatives associatives) souhaite poursuivre, en concertation avec les différentes institutions concernées, cet objectif de développer le lien social et d'aider les personnes en situation de handicap à sortir de leur isolement, à être accueillies dans le secteur associatif.

Notre projet s'articule autour de 3 objectifs planifiés sur 2 ans, de 2019 à 2020 :

1/ Créer un éco-système entre les différents acteurs associatifs et structures en lien avec le handicap

2/ Améliorer l'accès à l'information sur les activités et les aides existantes. Susciter l'intérêt des activités associatives auprès des PSH, voir l'engagement dans la vie associative.

3/ Faciliter la pratique des activités

Afin de réaliser cette démarche et apporter des réponses concrètes, nous sollicitons d'ores et déjà des partenaires pour soutenir le financement des actions à mener. Des premières demandes en ce sens ont été faites auprès du FDVA et de la Fondation de France.

Saint-Nazaire Associations souhaite être acteur et partenaire d'une innovation sociale relative à l'inclusion des personnes en situation de handicap sur son territoire.

ANNEXE 1

Questionnaire citoyenneté et handicap : sports, culture et loisirs

1. Pratiquez-vous / votre enfant pratique-t-il un sport ou un loisir, participe-t-il à des sorties ?

- Vers qui, quelles structures vous adressez-vous pour le faire ?
- Est-ce que cela vous plaît ? Pourquoi ?
- Comment pouvons-nous faciliter votre pratique ?
- Cette activité est-elle ouverte à tous ou seulement aux personnes en situation de handicap ?

Faut-il leur demander si ils souhaitent participer à des activités mixtes (valides et PSH)

2. Qu'est-ce qui peut vous empêcher de participer à une activité ? Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Exemple :

Manque de choix , éloignement des structures, salles inadaptées

Manque de moyens de transports, d'informations, d'intérêt ?

Contrainte budgétaire, contrainte liée à l'âge de la personne ?

3. Que faudrait-il faire pour vous permettre de participer à d'avantage d'activités ?

Evoquer le sujet du bénévolat dans les associations : aujourd'hui peuvent-ils (obstacles ?), souhaiteraient-ils être bénévoles et participer à la vie associative ?